Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 077-217701887-20250415-202509A-DE

République Française
Département Seine-et-Marne
Commune de Fontaine le Port

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
à l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 17/05/2025
Et
Publication ou notification du : 18/05/2025

L'an 2025, le 15 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Fontaine le Port s'est réuni à la Mairie - Salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2025.

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme BARONI Nicole, M. CEDILLE Nicolas, M. DORE Patrick, Mme DUTERTRE Sylvaine, M. FANDARD Jean, M. LALAURIE Frédéric, M. MARC Alain, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DAGORNE Jessica à Mme MOTHRE Béatrice, Mme GUERET Corinne à M. FANDARD Jean, Mme HEUZE Maryline à M. CEDILLE Nicolas, Mme THOMAS Marie-Christine à M. LALAURIE Frédéric

Excusé(s) : M. BELZIC Laurent

A été nommé(e) secrétaire : M. LALAURIE Frédéric

2025-09 – Affectation de Résultats 2025

Sous la Présidence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- **Résultat de fonctionnement 2024 à affecter** :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte : Recette Fonctionnement 002 : 163 164.05€
Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte : Recette Investissement 1068 : 258 446.36 €

- **Résultat d'investissement 2024 à affecter :**

Affectation de l'excédent d'investissement au compte : Recette Investissement 001 : 4 196.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité
APPROUVE l'affectation de résultat 2024
AUTORISE Mme le Maire à signer la délibération s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/04/2025

Le Maire
Béatrice MOTHRE

COMMUNE DE FONTAINE-LE-PORT (Seine-et-Marne)